

Lundi 2 novembre 2020



## Projet d'extension de la station d'épuration du Nouveau Monde : modification du déroulement de la concertation préalable

Pour informer le public et débattre du projet d'extension de la station d'épuration du Nouveau Monde, une concertation préalable se déroule du 19 octobre au 16 novembre 2020.

Au vu des évolutions du contexte sanitaire, des ajustements aux modalités de concertation initialement prévues ont dû être réalisés.

### ► En quoi consiste la concertation ?

Depuis 8 ans, Caen la mer a engagé une réflexion pour adapter la station d'épuration du Nouveau Monde aux enjeux de son territoire. Aujourd'hui, après une phase d'étude approfondie, un projet d'extension, respectueux des normes environnementales, est prêt à être présenté au grand public et aux partenaires. L'ensemble du projet et ses modalités de mise en œuvre sont présentés de façon détaillée sur le site de la Communauté urbaine : [www.caenlamer.fr](http://www.caenlamer.fr).

La mise en œuvre de ce projet nécessite un débat préalable. C'est pourquoi, depuis le 19 octobre (et jusqu'au 16 novembre 2020), une concertation est organisée pour informer le grand public et répondre à ses éventuelles interrogations sur le projet.

### ► Les modifications

Pour s'informer et participer à la concertation, plusieurs outils ont été mis en œuvre par Caen la mer. Parmi ces outils, 3 réunions de quartier étaient programmées.

Si celle de Colombelles et d'Hérouville Saint-Clair ont bien pu avoir lieu, **la réunion de Mondeville en revanche, prévue le mercredi 5 novembre à 18h, est annulée.**

De même, **les visites de la station d'épuration, prévues le mercredi 4 et le samedi 7 novembre, ne pourront pas avoir lieu.**

**La réunion publique** portant sur le thème « Épuration, méthanisation et devenir des digestats », **prévue au siège de Caen la mer le vendredi 13 novembre à 18h, est maintenue** mais se déroulera **en visio conférence.**

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès maintenant :

- soit mail : [dce@caenlamer.fr](mailto:dce@caenlamer.fr)
- soit par téléphone : 02 14 37 28 28.

Un lien leur sera envoyé 48h avant la réunion.

### Exprimez-vous !

Malgré ces changements, le public peut se renseigner et donner son avis jusqu'au 16 novembre prochain en allant sur le site internet de Caen la mer ou directement sur le registre dématérialisé :

- [www.caenlamer.fr/concertation-prealable](http://www.caenlamer.fr/concertation-prealable)
- [www.registre-dematerialise.fr/2176](http://www.registre-dematerialise.fr/2176)

Contact presse :

Daniela TERZI

Responsable du service communication de Caen la mer

Cabinet du Maire-Président

07 84 51 03 97 - [d.terzi@caenlamer.fr](mailto:d.terzi@caenlamer.fr)